

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
ents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2016/231 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Proposition de cession de terrain à NEUGARTHEIM-
ITTLENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prononce la désaffectation de la parcelle cadastrée sous section 1 n° 248/0.96 avec 0,38 are à NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM, le long de la RD 220 ;
- approuve la cession, en vertu de l'article L3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de cette parcelle au prix total de 1 753,70 € ;
- dit que l'acte sera passé en la forme notariée, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc1100171-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16